

**AVIS DE PUBLICATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-07**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, à compter de 19 h 30, le conseil a adopté le règlement numéro 1251-07 amendant le règlement numéro 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'abroger les dispositions relatives aux zones visées par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain, aux zones tampons et aux aires d'isolement.

Ce règlement est entré en vigueur le 30 mai 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, sur rendez-vous, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 1^{er} juin 2022

(Signé) Karine Patton

Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques